

COMMUNE DE TALANT

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Au titre de l'année 2025, la commune produit un nouveau document budgétaire : le compte financier unique (CFU) conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024 qui généralise sa mise en œuvre au plus tard en 2027 (au titre de l'exercice 2026).

Le Compte financier unique (CFU) a été introduit pour moderniser et uniformiser la comptabilité des collectivités territoriales.

Il se substitue à la production de façon distincte du compte administratif (CA) de l'ordonnateur et du compte de gestion (CG) du comptable.

En mettant en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, il permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et contribue à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Compte Financier Unique. La présente note répond à cette obligation.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte financier unique fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section permettant ainsi de dégager les résultats de l'exercice. Comme le compte administratif, il est présenté à l'approbation du Conseil municipal avant le 30 juin de l'année suivante.

Note de présentation du compte financier unique 2025 Budget principal

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

Résultats de fonctionnement pour l'année 2025

Recettes de fonctionnement	15 573 707,13 €
Dépenses de fonctionnement	- 14 631 508,26 €
Résultats de l'année 2025	942 198,87 €

À l'issue de l'exécution budgétaire, la section de fonctionnement ressort en excédent à hauteur de 942 198,87 € avec des recettes encaissées plus importantes que budgétées.

Cet excédent de fonctionnement courant résulte d'un rendement accru des droits de mutation à titre onéreux (+146 K€ / 2024), d'une recette nouvelle de 162 K€ au titre de la péréquation horizontale, et d'un produit encaissé de services aux usagers en hausse de 97 K€.

La sous-réalisation des dépenses contribue encore au résultat, mais le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement, soit 95,71 %, ne dégage qu'un disponible de 255 K€.

Plus globalement, en 2025, les dépenses et les recettes ont progressé à un faible niveau mais de façon proportionnelle. Mais, alors que les recettes sont aléatoires, les dépenses portées par la hausse de la masse salariale sont pérennes et en constante évolution.

Tenant compte de l'excédent antérieur reporté de 400 000 €, l'excédent cumulé de fonctionnement 2025 s'élève à 1 342 198,87 €.

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux, ainsi que les dépenses financières, les charges spécifiques et les dotations aux provisions.

Les dépenses de gestion augmentent de 1,7 % en 2025 alors qu'elles connaissaient une forte progression de 7,7 % l'année dernière. Cette évolution doit être appréciée au regard de l'indice des prix des dépenses communales qui permet d'évaluer la hausse des prix supportée par les communes, indépendamment des choix effectués en termes de volume de dépenses. Or, en 2025, l'indice des prix des dépenses communales hors charges financières progresse plus rapidement que l'inflation hors tabac supportée par les ménages (+1,4 % contre +0,9%). L'évolution de l'indice est la même se rapportant aux villes se situant dans la strate 3 500 à 30 000 habitants. En cause, l'augmentation des dépenses de personnel, principal poste de dépenses des communes, liée à la hausse de 3 points au 1^{er} janvier 2025 des taux de cotisation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales. La sensibilité de l'indice dépend également de sa composante énergie qui fluctue avec le prix des combustibles et carburants, de l'électricité et du gaz et représente environ 10 % des dépenses communales. Ainsi, le prix moyen de l'eau, du gaz et de l'électricité est en augmentation depuis fin 2024.

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 3 372 232,08 € en baisse de 2,3 % par rapport à 2024.

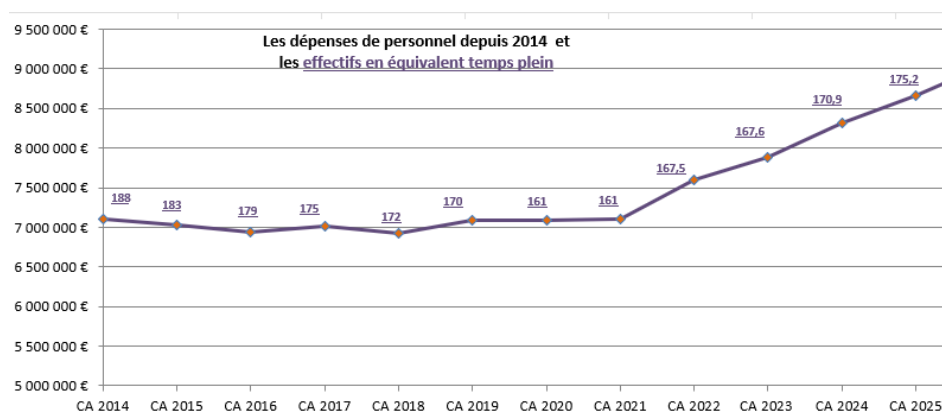
Les postes s'affichant en diminution sont les suivants :

- Fluides (eau, gaz, électricité) : -158 200 € avec une moindre consommation d'électricité venant compenser les hausses d'eau et de chauffage ;
- Fournitures de voirie : -11 070 € ;
- Prestations de service : -29 370 € avec un moindre recours à l'embauche d'intérimaires pour la Petite Enfance et la fin des prestations d'accompagnement à l'évolution du secteur. En matière culturelle, les économies portent sur les manifestations comme La Grande Fête. De même, une partie de la redevance Gros Producteurs pour la gestion des déchets, acquittée habituellement sur 2025, est décalée sur 2026 ;
- Versements à des organismes de formation : -20 628 € ;

A l'inverse, d'autres postes de dépenses connaissent une évolution à la hausse, parmi lesquels :

- l'alimentation : +54 054 € d'un exercice sur l'autre provenant de la hausse du coût du marché de restauration scolaire (+53 960 €)
- Location autres matériels : +19 723 €, la dotation pour les ateliers municipaux a doublé, passant de 7 à 14 000 € avec la location de nacelles, micro pelle, brouette à chenille, broyeur. Au vu de la vétusté du parc d'engins, le recours à la location est de plus en plus fréquent.
- Entretien de terrains confié à des entreprises : +42 305 € sur le fauchage, élagage, désherbage et la tonte d'espaces verts (sur-entretien par rapport au service fourni par Dijon Métropole).
- Assurance dommage-ouvrage pour les travaux du pôle Enfance payée en fonctionnement à la demande du comptable : 12 796 €

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**



Ces dépenses s'élèvent à 8 659 347,35 € pour l'année 2025, en hausse de 4,2 %.

Elles constituent le principal poste de dépenses de la commune (62,3% de la dépense réelle de fonctionnement contre 61 % l'an passé). Il est à noter que le taux d'exécution 2025 sur ce chapitre s'est élevé à 99,96%.

Au 31/12/2025, l'effectif permanent de la Ville est de 160,9 équivalents temps plein (ETP) dont 128,9 titulaires et 32 non titulaires parmi lesquels figurent 27 contractuels sur emplois permanents (1 CDI et 26 CDD), 1 collaborateur de cabinet, 1 contrat de projet et 3 apprentis. Les vacataires pèsent pour 14,32 ETP en 2025.

Les dépenses de personnel sont en constante évolution depuis 2021 alors que les effectifs retrouvent quasiment leur niveau de 2017 ; ce qui signifie que la Ville garde la maîtrise de ses effectifs tout en absorbant budgétairement les hausses provenant des diverses mesures de revalorisation (GVT, évolutions indiciaires, mesures catégorielles, hausse du SMIC, hausse des taux de cotisation).

Plus particulièrement, 2025 constitue la première année d'application de la hausse des taux de la cotisation des employeurs territoriaux à la CNRACL, soit une charge supplémentaire de 103 K€ pour la Ville. Par ailleurs, les deux revalorisations successives du SMIC, intervenues en janvier et novembre 2024, s'appliquent à plein sur l'exercice 2025.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 711 € par talantais en 2025. Pour rappel, en 2024, ces charges représentaient 687 € par habitant à Talant contre 744 € en moyenne dans la strate 10 000 – 20 000 habitants, soit un différentiel de 691 K€, mettant en évidence une gestion raisonnée des ressources humaines de la commune.

- **3) Les atténuations de produits (chapitre 014)**

Représentant un montant de 345 016 €, elles sont constituées de l'attribution de compensation (294 991 €), du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (24 122 €), ainsi que les dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants à charge de la commune pour corriger les surestimations par l'État des bases de TH en 2024 (25 903 €). Les dégrèvements de TH sur les résidences secondaires restent à la charge de l'État.

- **4) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités et cotisations versées aux élus, les subventions versées aux associations, la contribution au fonctionnement du CCAS et de l'Écrin, les participations aux organismes extérieurs. Il s'élève à 1 279 006,34 €.

En 2025, la Ville augmente son effort en faveur du tissu associatif avec un montant de subventions distribuées de 190 048 € (179 904 € en 2024).

Les contributions du budget général au fonctionnement du CCAS et de l'Écrin s'élèvent respectivement à 461 569,17 € et 405 672,58 €. Pilotées au plus juste, elles font l'objet de versements partiels afin de couvrir les dépenses de l'exercice sans constituer de résultat excédentaire.

Les versements aux élus (indemnités, frais, formations et cotisations afférents) s'élèvent à 193 900 € (-2,3 % par rapport à 2024). Les créances éteintes ou admises en non-valeur sont en nette augmentation à 10 210 € (342,25 € en 2024).

- **5) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 239 171,93 €. Elles étaient de 213 629,84 € en 2024.

Elles augmentent car supportent à plein la charge d'intérêts de l'emprunt de 1 500 000 € réalisé fin 2023 et, pour 16 800 €, celle des emprunts nouveaux de 2025.

Le taux moyen de l'encours de dette talantais baisse toutefois légèrement avec notamment le taux du livret A qui est passé de 3% à 2,4 % au 1^{er} février puis 1,7 % au 1^{er} août 2025.

- **6) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Hormis quelques comptes résiduels (charges spécifiques), il n'existe plus de charges exceptionnelles depuis l'adoption du référentiel M57. Demeurent comptabilisées sur ce chapitre les annulations de titres sur exercices antérieurs arrêtées à 2 045,65 € en 2025.

- **7) Les dotations aux provisions (chapitre 68)**

La commune provisionne chaque année 15 % des créances non recouvrées au 31/12/N-1 pendant plus de 2 ans. Ces provisions pour risques et charges s'élèvent à 2 583 € en 2025.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Variation en valeur	Evolution en %
011	Charges à caractère général	3 061 562,20	3 452 474,59	3 372 232,08	-80 242,51	-2,3%
012	Charges de personnel	7 887 506,13	8 313 017,89	8 659 347,35	346 329,46	4,2%
014	Atténuation de produits	289 993,00	310 852,00	345 016,00	34 164,00	11,0%
65	Autres charges de gestion courante (incluant en 2023 les charges exceptionnelles)	1 230 925,36	1 351 381,49	1 279 006,34	-72 375,15	-5,4%
	Sous-total dépenses de gestion des services	12 469 986,69	13 427 725,97	13 655 601,77	227 875,80	1,7%
66	Charges financières	160 058,84	213 629,84	239 171,93	25 542,09	12,0%
67	Charges spécifiques			2 045,65		
68	Dotations aux provisions	2 852,00	2 787,00	2 583,00	-204,00	-7,3%
	Dépenses réelles de fonctionnement	12 632 897,53	13 644 142,81	13 899 402,35	255 259,54	1,9%

Les recettes de fonctionnement :

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit de remboursements de l'assurance statutaire pour un montant de 81 994,30 € en 2025. Il était de 205 952,04 € en 2024.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- De l'occupation du domaine public : 325,56 €
- Des ventes de concessions dans le cimetière : 68 244 € (+19 284 € / 2024)
- Des produits des services : petite enfance, restauration, loisirs, activités péri et extra-scolaires : 571 473,67 € (+39 153,22 € / 2024)
- Des remboursements de frais et de mise à disposition de personnels par l'Ecrin : 379 735,77 € (+40 368,37 / 2024)
- Des remboursements de frais par Dijon Métropole (viabilité hivernale et entretien des espaces verts) : 24 055,92 € (+2 896 € / 2024)
- Des remboursements de frais par des tiers : 29 081,96 € dont mise à disposition des équipements de sport pour 24 600 € en 2025

3) La fiscalité locale (chapitre 731)

Les impôts directs locaux présentent en 2025 les taux d'imposition suivants :

Taxe sur le foncier bâti : 48,00 %

Taxe sur le foncier non bâti : 101,43 %

Taxe d'habitation : 17,01 %

Pour la quatrième année consécutive, la municipalité a baissé les taux de fiscalité, soit -1 % / 2024.

	2022	2023	2024	2025
Coefficient de revalorisation forfaitaire	+3,4%	+7,1%	+3,9%	+1,7%
Variation des taux / N-1	-2%	-1,82%	-1%	-1%

	CA 2023	CA 2024	Variation en valeur / N-1	Variation en % / N-1	CA 2025	Variation en valeur / N-1	Variation en % / N-1
Taxes foncières et d'habitation (73 111)	9 068 035	9 394 186	326 151	3,6%	9 385 846	- 8 340	-0,1%

Le produit fiscal perçu en 2025 s'élève à 9 385 846 € en légère diminution par rapport à 2024, du fait :

- d'un coefficient de revalorisation des bases plus faible qu'en 2024
- de la baisse des taux de fiscalité de 1 % induisant une redistribution de 94 519 € supplémentaires aux contribuables talantais,
- d'une baisse significative des bases de taxe d'habitation (-37 % / 2024) générant une perte de produit fiscal de 98 000 €. En effet, des bases fiscales imposés à tort en 2024 ont fait l'objet de dégrèvements à hauteur de 93 840 € se répercutant pour partie sur l'exercice 2025.

Outre la taxe foncière sur les propriétés bâties, la commune a perçu en 2025 165 201 € au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants et 23 614 € de taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le dispositif d'exonération de TFPB au bénéfice des bailleurs sociaux a représenté en 2025 un coût net de 262 782 €.

Le chapitre 731 regroupe également :

- La taxe additionnelle aux droits de mutation : 510 177 €
- Accise sur l'électricité : 183 562,63 €
- Les droits de place : 3 754,75 €
- La taxe locale sur la publicité extérieure : 18 024,70 €

L'embellie constatée sur le marché de l'immobilier se répercute pleinement en 2025 avec un rendement de la taxe additionnelle aux droits de mutation en forte évolution (+146 310 € / 2024). Le produit de l'accise sur l'électricité (TICFE) s'affiche en baisse (-10 128 € / 2024).

4) Les autres impôts et taxes (chapitre 73 hors 731)

Parmi ces derniers figurent la dotation de solidarité communautaire versée par Dijon Métropole à hauteur de 434 795 (+4 374 € / 2024), ainsi que le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) instauré en loi de finances 2011 pour compenser les pertes de recettes liées à la suppression de la taxe professionnelle et qui demeure stable à 5 544 €.

Pour la première fois en 2025, l'ensemble intercommunal est à fois contributeur et bénéficiaire du dispositif de péréquation horizontale. Ainsi, la commune constate une recette imprévue de 162 354 € au titre du fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales (FNPIC).

5) Les dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre augmente de 37 308,19 € porté par l’augmentation des financements de Dijon Métropole en lien avec le dispositif de lutte contre les déchets abandonnés diffus et la mise en œuvre du programme d’actions initié en 2024 de prévention de la perte d’autonomie des personnes âgées, validé par la conférence des financeurs. Les participations de l’Etat augmentent également avec le financement de l’emploi du conseiller numérique intervenant en 2025 pour les années 2024 et 2025.

74-Dotations et participations	2023	Ecart 23/22	2024	Ecart 24/23	2025	Ecart 25/24
Etat	2 477 120	8 548	2 519 013	41 893	2 544 925	25 911
Régions	-		5 000	5 000	1 000	-4 000
Départements	6 414	-7 301	15 917	9 503	11 578	-4 339
Communes membres du GFP	48 806	30 126	57 035	8 229	68 246	11 212
GFP de rattachement	25 847	20 847	11 316	-14 531	57 523	46 207
Autres organismes	658 519	122 085	767 069	108 550	729 387	-37 683
Total chapitre 74	3 216 707	174 306	3 375 351	158 644	3 412 659	37 308

Parmi les participations de l’État figurent pour la plus importante La dotation globale de fonctionnement. Principale dotation de fonctionnement de l’État aux collectivités territoriales, c’est une ressource importante qui a évolué de la manière suivante :

	2023	2024	2025	Variation / N-1
Dotation forfaitaire	1 349 274	1 352 150	1 325 483	- 26 667
Dotation de solidarité urbaine	686 861	726 363	765 707	39 344
Dotation nationale de péréquation	43 153	38 838	43 592	4 754
Dotation globale de fonctionnement	2 079 288	2 117 351	2 134 782	17 431

Ainsi que prévu dans la loi de finances pour 2025, si l’enveloppe de DGF se maintient au niveau national, l’écêtement pratiqué sur la dotation forfaitaire permettra de financer la hausse de la péréquation verticale. Ainsi, la commune subit un écêtement de 34 282 € compensé à hauteur de 7 615 € par une part dynamique de l’enveloppe liée à l’accroissement de la population.

La dotation de solidarité urbaine augmente de 39 344 € du fait de la revalorisation des montants accordés à la péréquation verticale (+ 290 M€ dans la loi de finances pour 2025 dont + 140 M€ pour la dotation de solidarité urbaine).

La dotation nationale de péréquation retrouve son niveau de 2023 avec un montant encaissé de 43 592 €.

Les autres dotations et participations de l’État

Le FCTVA : peu significatif en fonctionnement à hauteur de 1 612,20 €,

Les autres participations de l’État : 136 432,45 € dont :

- 47 000 € pour la programmation des actions du Contrat de Ville dont 10 000 € au titre des quartiers d’été ;
- 3 000 € de la DRAC pour l’été culturel et les animations estivales ;
- 3 000 € du FIPD au titre de la prévention de la délinquance et de la radicalisation ;
- 45 000 € de France Service ;
- 6 000 € pour l’action « Parents maîtres des écrans » dans le cadre du fonds MILDECA 2025 ;
- 30 000 € pour la participation au financement du poste de conseiller numérique (dont 17 500 € au titre de 2024) ;
- 1 782 € pour le service minimum d’accueil dans les écoles.

Les compensations d’exonération de taxe foncière s’élèvent à 250 739 €, dont 178 012 € de compensation au titre de l’exonération de taxe foncière au bénéfice des bailleurs sociaux.

L’État a versé également 2 171 € pour la dotation de recensement et 19 000 € et 31 381 € pour l’émission des titres sécurisés (-12 381 € / 2024)

Le chapitre 74 regroupe également :
 Les participations des autres collectivités :

- de la Région au titre du fonds d'aide aux projets pour la participation des habitants 2025,
- du département pour participer à l'accueil dans les structures de la petite enfance des enfants porteurs de handicap et au fonctionnement du Relais des assistantes maternelles,
- de la ville de Daix au titre de la convention de mise à disposition de la police municipale pour 41 662 € et au titre de l'accueil d'enfants au Relais et au multi-accueil pour 26 584 €,
- de Dijon Métropole au titre de la lutte contre les déchets abandonnés (37 823 €), au titre de la conférence des financeurs pour les animations organisées par la commune (13 700 €), ainsi que le solde de 6 000 € pour le financement des actions de prévention de la perte d'autonomie.

Figurent également dans ce chapitre, les participations des autres organismes dont la CAF pour 676 247 €, la participation des bailleurs sociaux au titre du dispositif de médiation à hauteur de 30 040 € et 9 000 € au titre du dispositif Éclat.

6) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers encaissés pour un montant de 41 093,65 € pour les locations de salles et le loyer de l'appartement de l'école des cinq roses. Dans les autres produits de gestion courante s'élevant à 10 520,44 € figurent notamment les remboursements d'assurance suite à sinistre ou les participations du FIPHFP pour l'adaptation des postes de travail des agents.

7) Les produits financiers (chapitre 76)

On constate 23,24 € de produits financiers représentant les intérêts de parts sociales détenues au Crédit agricole et à la Caisse d'Épargne.

8) Atténuations de charges (chapitre 013)

Le remboursement des rémunérations de personnel s'est élevé à 81 994,30 €. Ces sommes concernent le remboursement des salaires par notre assureur pour les agents en arrêts maladie (à l'exception de la maladie ordinaire). La cotisation versée en 2025 au titre de l'assurance du personnel est de 184 319,07 €.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2024	CA 2025	Variation en valeur	Evolution en %
013	Atténuation de charges	205 952,04	81 994,30	-123 957,74	-60,2%
70	Produits des services, domaine, ventes diverses	981 578,86	1 078 569,59	96 990,73	9,9%
73	Impôts et taxes	435 965,00	602 693,00	166 728,00	38,2%
731	Fiscalité locale	9 996 298,93	10 120 839,08	124 540,15	1,2%
74	Dotations et participations	3 375 350,87	3 412 659,06	37 308,19	1,1%
75	Autres produits de gestion courante	60 867,97	51 614,09	-9 253,88	-15,2%
76	Produits financiers	29,01	23,24	-5,77	-19,9%
77	Produits spécifiques	9 469,61	24 517,06	15 047,45	158,9%
78	Reprise sur amortissement et provisions	2 852,00	2 787,00	-65,00	-2,3%
Recettes réelles de fonctionnement		15 068 364,29	15 375 696,42	307 332,13	2,0%

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultat d'investissement pour l'année 2025

Recettes d'investissement	5 496 909,88 €
Dépenses d'investissement	- 6 709 743,40 €
Solde d'exécution de l'exercice 2025	-1 212 833,52 €

Tenant compte du déficit antérieur reporté de 348 842,06 €, le déficit d'investissement 2025 s'élève à 1 561 675,58 €.

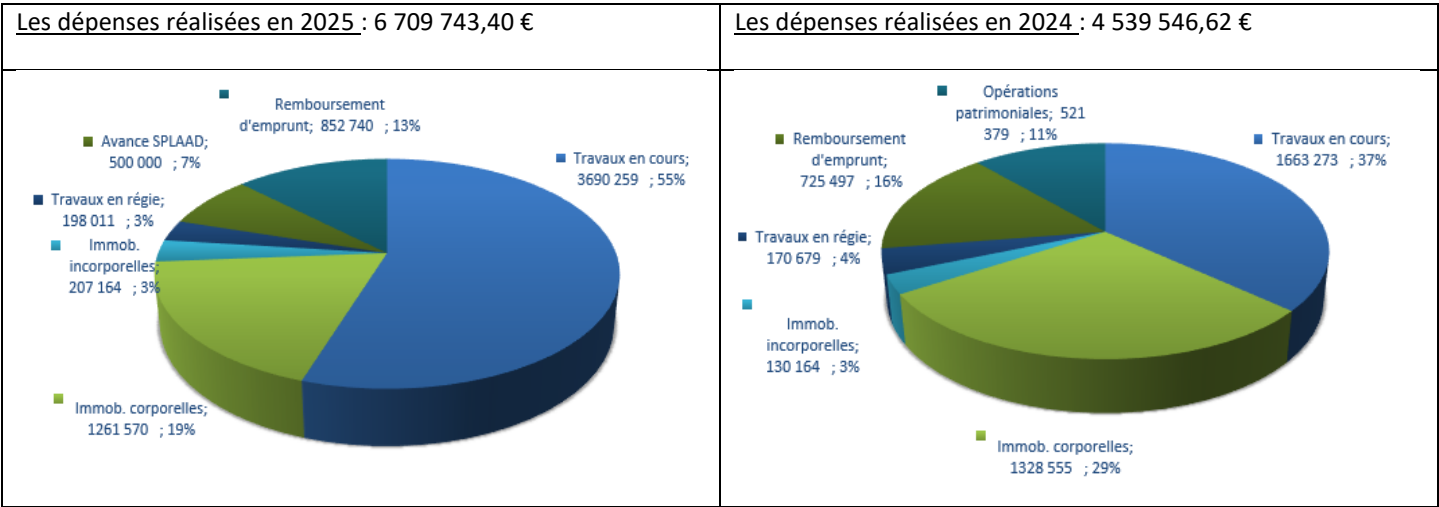
b) Déficit à reporter au budget supplémentaire 2026 au compte 001 : 1 561 675,58 €

c) Solde des restes à réaliser : + 391 371,98 €

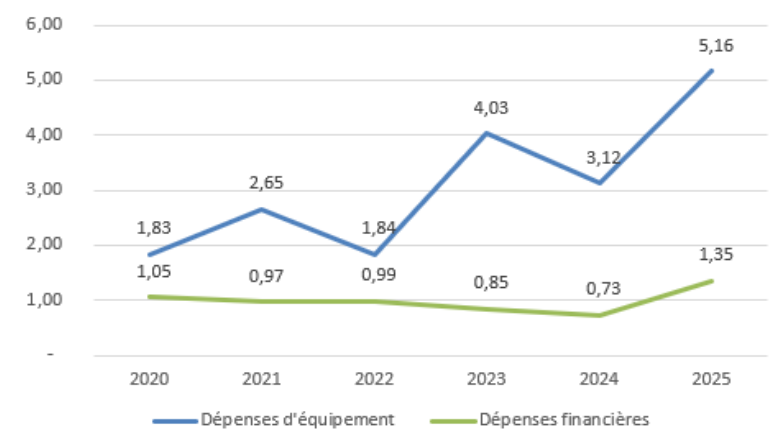
2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.



Composition des dépenses réelles d'investissement en M€



Les dépenses réelles d'investissement (hors travaux en régie) s'élèvent à 6 511 732,69 € (3 847 488,15 € en 2024) et sont composées à 79% de dépenses d'équipement. Les dépenses d'équipement, arrêtées à 5,16 M€, ont été multipliées par 2,8 par rapport à 2020. Les dépenses financières sont en hausse du fait de l'augmentation du remboursement en capital de la dette (+ 127 K€ / 2024) et de l'avance de trésorerie de 500 K€ à la SPLAAD (incluse dans les dépenses d'équipement en 2024).

Tenant compte des restes-à-réaliser en dépenses sur 2026, le programme d'investissement aura été réalisé à 96,5 %. En 2025, l'exercice présente des montants et des taux d'exécution, jamais atteints à l'échelle du mandat. S'agissant de crédits de paiement 2025 sur autorisations de programme, ils ne s'inscrivent pas en restes-à-réaliser et devront être reportés sur les exercices 2026 et ultérieurs.

Libellé	BP 2025	Total Voté 2025	Mandaté 2025	Restes-à-réaliser 2025 (hors gestion en AP)	Crédits 2025 annulés	Taux de réalisation avec RAR
Immobilisations incorporelles	73 000,00	278 111,64	207 163,96	69 645,03	1 302,65	99,5%
Immobilisations corporelles	1 123 330,00	1 552 443,49	1 261 569,60	290 349,00	524,89	100,0%
Immobilisations en cours	3 856 500,00	3 956 500,00	3 690 258,81	63 331,14	202 910,05	94,9%
Dépenses d'équipement	5 052 830,00	5 787 055,13	5 158 992,37	423 325,17	204 737,59	96,5%
Remboursement de la dette en capital	850 000,00	853 000,00	852 740,32		259,68	100,0%
Autres prêts (avance de trésorerie SPLAAD)		500 000,00	500 000,00		0,00	100,0%
Dépenses financières	850 000,00	1 353 000,00	1 352 740,32	-	259,68	100,0%
Dépenses réelles d'investissement	5 902 830,00	7 140 055,13	6 511 732,69	423 325,17	204 997,27	97,1%
Travaux en régie espaces verts	100 000,00	100 000,00	52 929,70		47 070,30	52,9%
Travaux en régie Bâtiment	100 000,00	100 000,00	145 081,01		- 45 081,01	145,1%
Opérations patrimoniales	60 000,00	60 000,00			60 000,00	0,0%
Dépenses totales d'investissement	6 162 830,00	7 400 055,13	6 709 743,40	423 325,17	266 986,56	96,4%

- **1) Les dépenses financières**

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 852 740,32 € en 2025, en augmentation de 127 243 € par rapport à 2024. Même si les souscriptions d'emprunt réalisées successivement en 2025 n'impactent pas pleinement le remboursement de la dette en capital puisqu'elles ne pèsent que pour 29 K€, l'impact du réendettement (flux net de dette de l'ordre de 3 M€ sur les trois derniers exercices) explique la hausse de 17,5 % du capital remboursé.

Comptabilisé en prêt à compter de 2025, l'avance de trésorerie versée à la SPLAAD pour 500 000 € figure dorénavant dans les dépenses financières.

- **2) Les dépenses d'équipement (chapitres 20,21 et 23)**

Les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants :

Les frais d'études et de maîtrise d'œuvre : 168 457,69 €

Ils ont porté sur la création du pôle de l'Enfance (8 554 €), l'aménagement paysager des Cerisiers (28 003 €), les travaux d'extension de l'école Curie (9 141 €), le réaménagement des terrains et du complexe sportif (53 700 €), la déconstruction du foyer Grandjean (57 564 €), le relevé topographique sur le plateau de la combe Valton (6 924 €).

Licences et logiciels : 38 706,27 €

Aménagement de terrains : 172 293,17 € dont

- création parcours multi générationnel : 5 000 € ;
- raccordement travaux électriques Chaufferie Gymnase Santana : 17 643 € ;
- travaux raccordement aire de lavage CTM pour 8 423 € ;
- mise à jour programmation SSI gymnase MTE pour 6 706 € ;
- aménagement du cimetière : 77 085 avec des travaux de reprise de concessions pour 52 470 € ; et l'achat de cavurnes pour 3 252 €, la création d'un mur de clôture pour 15 478 € et la végétalisation des allées secondaires pour 5 885 € ;
- aménagement d'espaces verts : aménagement square Schuman, réparation gazon square Allende, aménagement terrain sport en filet pare-balls, rénovation aire de jeu maternelle Prévert pour 12 090 € ;
- aménagement vignes : 4 431 € ;
- aménagement voirie : 10 044 € pour la reprise bicouche du chemin Canzio ;
- travaux sécuritaires : travaux de marquage et de signalisation routière pour 1 638 € ;
- mise en sécurité des falaises : 10 058 € ;
- installation des panneaux d'information : signalétique parcours culturel pour 12 076 €.

Travaux de bâtiments : 419 172,53 € dont

- travaux dans les écoles pour 244 336 € avec, pour les plus significatifs, les travaux réalisés dans l'école primaire Jacques Prévert pour 205 590 € avec la rénovation du réseau de chauffage, de l'éclairage public, les travaux du self. A constater également la mise en place de la nouvelle enseigne pour l'école des cinq roses (4 215 €) ; les travaux de signalisation dans les écoles pour 2 949 €, les travaux de rénovation du sol sous le préau de l'école maternelle Langevin (3 918 €) ;
- travaux au centre technique municipal pour 10 158 € (motorisation du portail, mise en conformité électrique, modification alarme intrusion, réparation porte atelier) ;
- travaux dans les bâtiments sportifs pour 84 457 € avec les travaux de toiture de la Salle Colas (50 573 €), des travaux divers pour l'ATT (29 915 €) et les travaux électriques au gymnase Santana (3 969 €) ;
- travaux dans les bâtiments culturels pour 36 880 € avec les travaux de parement du mur de la salle Alix de Vergy (12 951 €), les travaux de l'entrée du Cellier (4 484 €) et ceux de l'Eglise Notre Dame pour 19 445 € (remplacement du système de chaleur et entretien, réparation de la toiture) ;
- travaux électriques foyer Grandjean : 6 932 €
- travaux de peinture et création cuisine club jeune : 8 675 €
- remplacement climatisation local serveur Hôtel de Ville : 8 604 €.

Dépenses d'installations de voirie et de réseaux : 287 426,47 € pour l'extension du système de vidéoprotection (217 996 €) ainsi que des travaux d'éclairage public (69 430 €).

Matériels et outillages techniques : 42 395,02 € dont le remplacement de la scie à panneau pour 20 482 € et l'équipement pour la police municipale (caméra piéton + taser) pour 6 212 €.

Matériel de Transport : 203 671,76 € pour l'acquisition d'un fourgon électrique (62 072 €) et d'un poids lourd pour le CTM (141 600 €).

Matériel informatique : 37 842,88 € dont 8 069 € destinés à l'équipement informatique des écoles parmi lequel l'acquisition d'un tableau de bord interactif pour l'école primaire Prévert.

Matériel de bureau et mobiliers : 14 660,52 € dont 6 434 € pour les écoles (acquisition de deux vestiaires et de tapis de protection pour la maternelle Prévert, de deux fauteuils surélevés et six tables pour la maternelle Triolet) ;

Matériel de téléphonie : 1 761,44 € dont 10 130,66 € destinés à l'équipement informatique des écoles parmi lequel l'acquisition de 12 ordinateurs portables pour l'école Triolet.

Autres immobilisations corporelles : 82 345,81 € constituées d'acquisition de fonds documentaires pour la Médiathèque (20 521 €), de 4 aspirateurs pour l'entretien des installations sportives (1 200 €), d'un rideau de fonds de scène pour la salle Gabin (2 100 €), d'une autolaveuse pour le futur pôle de l'Enfance (3 722 €) et d'un sèche-linge pour le multi accueil (2 474 €), d'un lave-vaisselle et d'un lave-linge pour l'école Triolet (2 172 €), d'aspirateurs et de matériels d'entretien pour les écoles (1 168 €), de tronçonneuses et de matériels d'entretien pour les espaces verts et les ateliers municipaux (30 747 €), d'un réfrigérateur pour la salle Alix de Vergy (831 €). Acquisition de défibrillateurs et d'extincteurs pour les bâtiments municipaux (7 800 €).

Les immobilisations en cours : 3 690 258,81 € constituées des travaux en cours et d'avances sur travaux

- aménagement paysager de la place du marché des Cerisiers pour 579 557 €
- travaux de construction du pôle de l'Enfance pour 3 062 103 €
- solde des travaux d'extension du restaurant de l'école Curie pour 29 434 €
- avance sur travaux pour 19 166 €

Les restes-à-réaliser en dépenses : 423 325,17 € (hors gestion en AP/CP)

- Immobilisations corporelles : 69 645,03 € parmi lesquels :

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet urbain « Les stades », études réaménagement terrains et complexe sportif pour 56 868 €

Étude de solarisation concernant les établissements scolaires pour 4 200 €

Repérage amiante ex-foyer Grandjean 4 488 €

- Immobilisations corporelles et en cours pour 353 680,14 € parmi lesquels :

Travaux dans le cimetière (boîtes à ossements, création d'un mur de clôture) pour 22 181 €

Acquisitions d'écrans à affichage dynamique pour 5 719 €

Rénovation du système de chauffage de l'église Notre Dame pour 55 454 €

Fabrication de la porte du clos Eudes III pour 10 340 €

Aménagement paysager de la place du marché des Cerisiers pour 65 359 €

Travaux de réfection de la cour de l'école Marie Curie pour 24 018 €.

- 3) Le bilan de la gestion en AP/CP au 31/12/2024

Deux autorisations de programme ont été ouvertes en 2023 permettant la gestion pluriannuelle des deux opérations suivantes : l'extension du restaurant de l'école Marie Curie et la création du pôle de l'Enfance. Ces AP n'ont connu aucune modification en 2025, à l'exception du lissage des crédits de paiements 2024 non consommés.

En 2025, afin de programmer les travaux de déconstruction de l'ex foyer Grandjean, une autorisation de programme de 3 697 000 € a été ouverte par délibération DL-046 du 24 novembre 2025.

A l'issue de l'exercice 2025, les trois autorisations de programme se présentent ainsi :

Extension restaurant Curie	AP	Réalisé CP 2023	Réalisé CP 2024	Inscrit CP 2025	Réalisé CP 2025	CP 2026	CP 2027
Dernière situation 2025	1 750 800,00	717 834,20	827 507,33	77 000,00	48 723,72	128 458,47	
Lissage des CP 2025 non réalisés				- 48 723,72			48 723,72
Lissage des CP 2026 (clôture AP)						- 128 458,47	128 458,47
Situation après actualisation	1 750 800,00	717 834,20	827 507,33	28 276,28	48 723,72	-	177 182,19

À la suite de la réception des travaux d'extension du restaurant de l'école Curie, il conviendra d'annuler par délibération l'autorisation de programme s'y rapportant et sa couverture en crédits de paiement correspondante. Pour se faire, les crédits de paiement 2025 non réalisés à hauteur de 48 723.72 € et les crédits de paiement 2026 qui ne seront pas mobilisés sont lissés en 2027.

Création pôle Enfance	AP	Réalisé CP 2023	Réalisé CP 2024	Inscrits CP 2025	Réalisés CP 2025	CP 2026	CP 2027
Dernière situation 2025	7 318 500,00	100 222,40	352 762,01	3 219 500,00	3 078 349,59	3 200 000,00	446 015,59
Lissage des CP 2025 non réalisés				- 141 150,41		141 150,41	
Situation après actualisation	7 318 500,00	100 222,40	352 762,01	3 078 349,59	3 078 349,59	3 341 150,41	446 015,59

Après la forte sous-réalisation constatée en 2024 et le report de travaux sur 2025, le taux d'exécution des crédits de paiements 2025 est de 95,6%. Les crédits non réalisés à hauteur de 141 150, 41 € seront lissés en 2026 et impacteront les crédits budgétaires du budget supplémentaire.

Déconstruction ex foyer Grandjean	AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Ouverture AP 2025-PSIM003	3 697 000,00		50 000,00	2 265 000,00	1 382 000,00

L'autorisation de programme ne comportant pas de couverture en crédits de paiement 2025, aucun lissage n'est nécessaire.

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à 5 496 909,88 €. Elles comprennent :

Les recettes réelles : 4 764 803,97 €

- Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 1 012 580,50 € (chapitre 13) qui émanent principalement de l'Etat, du Conseil départemental 21 et de Dijon Métropole.

Le département a contribué à hauteur de 415 167 € en 2025 pour la restructuration de l'espace Mennetrier (175 000 €), l'extension de la vidéoprotection (50 000 €), les travaux de la toiture de la salle Alain Colas (5 000 €), la dépollution des espaces naturels sensibles (5 167 €), ainsi que la rénovation et l'extension de l'école Marie Curie (180 000 €).

Par ailleurs, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée a participé aux travaux de récupération des eaux de pluie dans le hangar du CTM pour 7 558 €, le FIPD a subventionné la tranquillité publique pour 3 100 € et la Métropole a contribué à hauteur de 200 000 € à l'opération d'aménagement urbain visant à valoriser le parvis du parc des Cerisiers par le biais d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Talant.

Enfin, l'État par le biais de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) intervient dans le financement de l'extension de l'école Curie (217 171,50 €) et de la restructuration de l'espace Mennetrier (169 584 €).

- une recette exceptionnelle de 6 961,20 € est constatée : remboursement d'assurance après le sinistre concernant le contrefort de l'église Notre Dame

- Le FCTVA pour 426 918,41 €

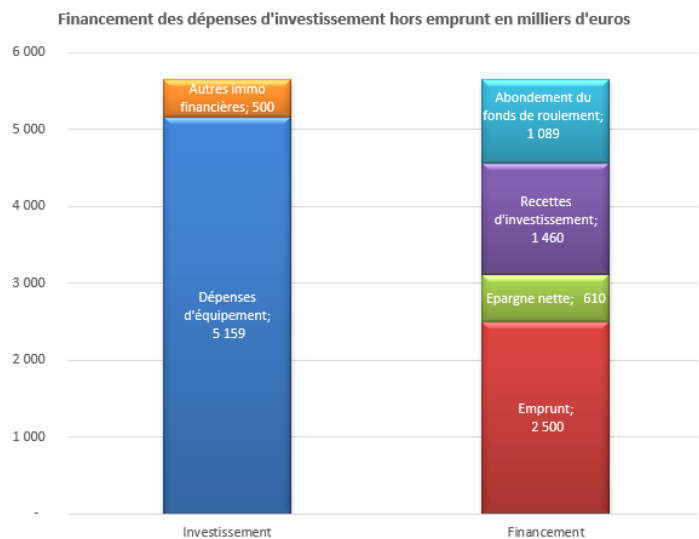
- La mobilisation d'emprunt pour 2 500 000 €

- L'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à la couverture du besoin de financement de l'exercice précédent pour 818 343,86 €.

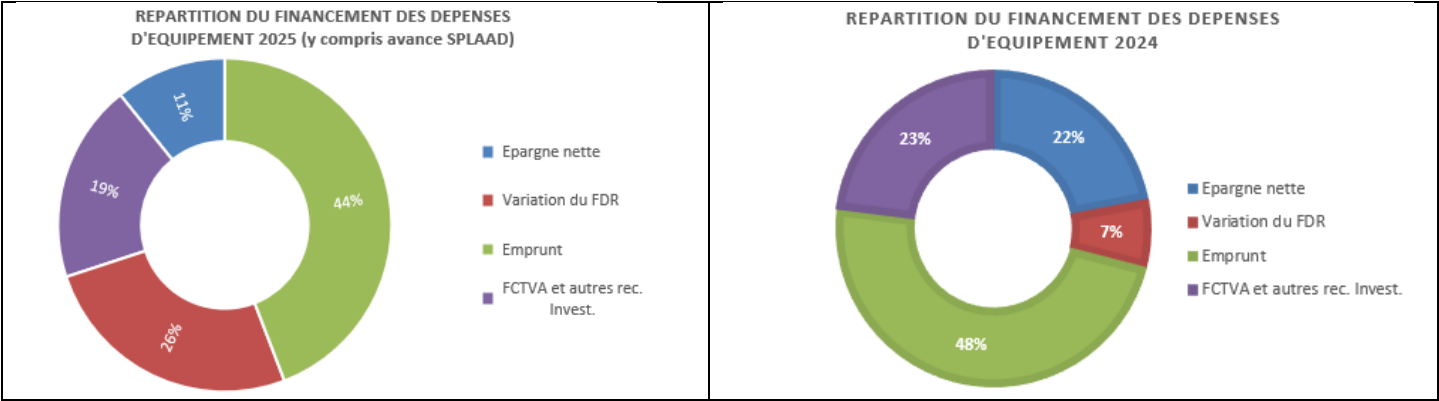
Les recettes d'ordre qui représentent des écritures comptables pour un montant de 732 105,91 €.

Il s'agit de la comptabilisation des amortissements des immobilisations communales, de l'intégration des frais d'études quand ils sont suivis de travaux et des écritures de récupération des avances sur travaux.

Le financement des investissements :



Les dépenses d'équipement, ainsi que l'avance de trésorerie versée à la SPLAAD sont financées à 44 % par l'emprunt, à 26 % par des recettes d'investissement (FCTVA, subventions et plus-value de cessions) et à 30% par l'autofinancement (épargne nette dégagée par l'exercice + variation du fonds de roulement).



L'autofinancement (épargne nette + variation du fonds de roulement) représente 39 % du financement des investissements en 2025 contre 29 % en 2024. La Ville puise dans ses réserves avec un prélèvement du fonds de roulement représentant 1,09 M€ en 2025 contre 0,2 M€ en 2024. L'emprunt participe encore au financement des investissements à un niveau élevé (44%)

Les restes-à-réaliser en recettes : 814 697,15 €

- Ils sont constitués pour la majeure partie d'un emprunt de 750 000 € souscrit auprès de la Caisse d'Epargne en décembre 2025 mais décaissé en 2026.
- Le solde est constitué de subventions du Conseil départemental de Côte d'Or notifiées, mais restant à percevoir, à hauteur de 64 697,15 € pour participer aux travaux de chauffage de l'école Prévert.

4. Les taux de réalisation

L'analyse des taux de réalisation permet de rapprocher les prévisions des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections. Elle porte sur les opérations réelles retraitées, c'est-à-dire hors résultat antérieur (compte 1068).

Mouvements réels hors résultat antérieur	Réalizations réelles 2025		Taux d'exécution 2025		Taux d'exécution 2025 (réalisations + restes-à-réaliser)	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	6 511 732,69	3 946 460,11	91,20%	67,99%	97,13%	82,03%
Fonctionnement	13 899 402,35	15 375 696,42	95,71%	102,58%	95,71%	102,58%
Total	20 411 135,04	19 322 156,53	94,22%	92,92%	96,18%	96,84%

Les taux d'exécution des dépenses de fonctionnement à hauteur de 95,71 % témoigne d'une juste utilisation des crédits. La réalisation des crédits d'investissement s'améliore nettement et passe de 62,08 % en 2024 à 91,20 % en 2025 (97,13 % en tenant compte des restes-à-réaliser 2025). En recette, le taux d'exécution en investissement est tiré vers le bas du fait de la mobilisation partielle de l'emprunt d'équilibre. Les prévisions sur les recettes de fonctionnement ont été légèrement sous-estimées.

5. L'affectation du résultat

5.1 La détermination des résultats

Mouvements budgétaires	Réalizations budgétaires 2025		TOTAL
Section	Dépenses	Recettes	
Investissement	6 709 743,40	5 496 909,88	-1 212 833,52
Fonctionnement	14 631 508,26	15 573 707,13	942 198,87
Résultat de l'exercice 2025	21 341 251,66	21 070 617,01	- 270 634,65
Résultat inv. 2024	348 842,06		348 842,06
Résultat fonc. 2024		400 000,00	400 000,00
Report résultats antérieurs	348 842,06	400 000,00	51 157,94
Résultat de clôture exercice 2025	21 690 093,72	21 470 617,01	- 219 476,71
Restes à réaliser 2025	423 325,17	814 697,15	391 371,98
Excédent cumulé global			171 895,27

Le résultat courant de l'exercice est déficitaire malgré un excédent de fonctionnement qui s'améliore légèrement (+ 124 K€/2024) porté par l'encaissement de recettes supplémentaires dues à des droits de mutation perçus, des recettes usagers et du reversement au titre du FNPIC. Toutefois, l'exercice supporte un fort déficit de la section d'investissement de 1,2 M€ tenant compte du poids des travaux du Pôle Enfance aggravé par la sous-réalisation 2024 de 1,49 M€ de crédits de paiement sur AP. Tenant compte de la reprise des résultats antérieurs, l'exercice 2025 dégage un résultat déficitaire de 219 476,81 €. L'équilibre des comptes est assuré par le solde positif des restes-à-réaliser 2025 porté par la réalisation en 2026 d'un emprunt de 750 K€ souscrit en 2025 et mobilisé en 2026.

5.2 L'affectation des résultats

BUDGET PRINCIPAL VILLE DE TALANT	
Excédent cumulé de fonctionnement 2025	1 342 198,87
Déficit d'investissement 2025	-1 561 675,58
Solde des restes-à-réaliser 2025	391 371,98
RaR Dépenses	423 325,17
RaR Recettes	814 697,15
Besoin de financement de l'exercice 2025	-1 170 303,60
Affectation au budget supplémentaire 2026	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	1 170 303,60
Affectation complémentaire en section d'investissement (compte 1068)	0,00
Excédent de fonctionnement (compte 002)	171 895,27

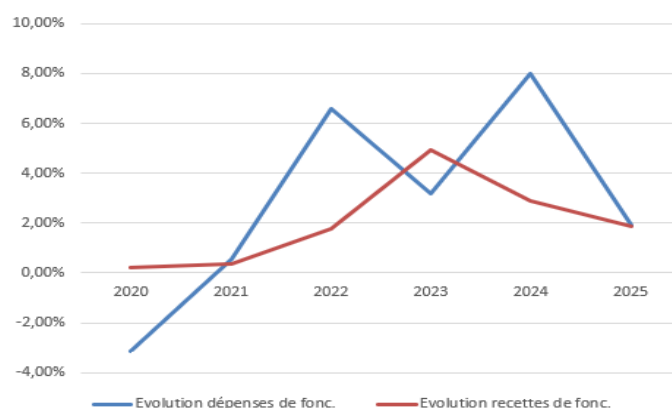
L'excédent cumulé de fonctionnement 2025, composé du résultat courant de l'exercice et du résultat antérieur, s'élève à 1 342 198,87 €. Il couvrira en priorité le besoin de financement 2025 à hauteur de 1 170 303,60 €.

La décision d'affectation portera sur un montant de 171 895,17 €, repris en fonctionnement et/ou en investissement selon les besoins d'ajustements du budget supplémentaire 2026. L'excédent net disponible atteint son niveau le plus bas, il était de 1 966 612,56 € en 2021.

6. Les indicateurs de la santé financière de la collectivité

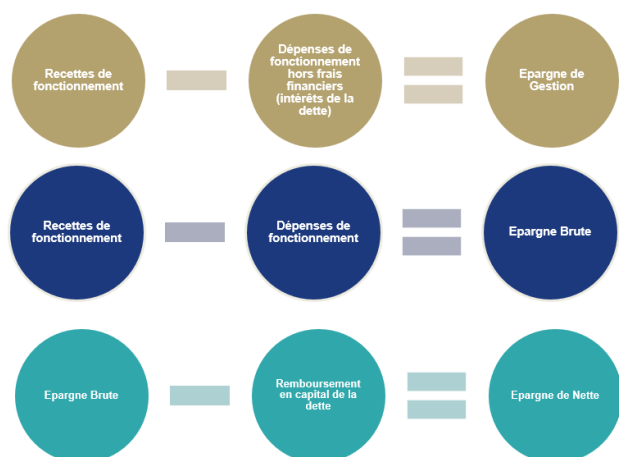
6.1 Les ratios d'épargne

a) Variation de l'effet de ciseaux

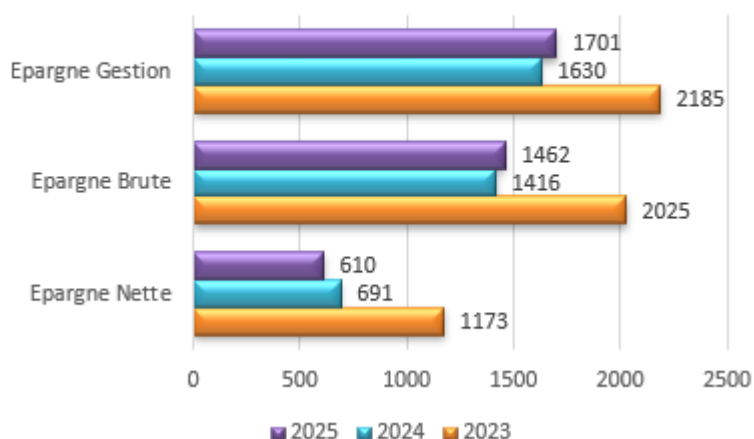


L'effet de ciseaux, matérialisé en 2024 par une hausse des dépenses réelles de fonctionnement bien plus accentuée que celle des recettes réelles de fonctionnement (+8% contre +2,9%), se résorbe en 2025 avec des dépenses et des recettes qui évoluent proportionnellement à la hausse (respectivement +1,93 % et +1,88 %). Toutefois, si le caractère pérenne des dépenses est acquis et risque de s'aggraver en fonction de l'évolution attendue de la masse salariale notamment, le niveau des recettes perçues est plus aléatoire et dépend de la conjoncture économique et de l'inflation (droits de mutation, revalorisation des bases fiscales) ainsi que des décisions de l'Etat.

b) L'évolution des ratios d'épargne



Evolution des ratios d'épargne en milliers d'euros (hors produits de cession)



Zoom sur les épargnes – Finance Active

En 2025, l'épargne de gestion et l'épargne brute s'améliorent légèrement avec un exercice qui dégage un excédent de fonctionnement qui se maintient d'une année sur l'autre et des charges financières qui ne grèvent pas trop l'exercice (les emprunts arrivant à maturité génèrent des frais financiers moindres qui viennent compenser les intérêts des emprunts nouveaux). Par contre, l'incidence de la reprise de l'endettement (flux net de dette de +1,65 M€ en 2025) se répercute sur l'épargne nette qui s'affiche en baisse à 610 K€ et ne peut plus participer significativement à l'autofinancement des investissements de la collectivité qui s'élèvent à 5,69 M€ en 2025.

6.2 Marges de financement

La marge d'autofinancement courant (charges de fonctionnement + remboursement de la dette) / produits de fonctionnement) se resserre à nouveau, passant de 95,4 % en 2024 à 95,9 % en 2025. Ce ratio mesure la capacité de la commune à financer l'investissement sans recourir à l'emprunt une fois les charges obligatoires payées. La hausse du remboursement en capital de la dette impacte ce ratio et induit une réduction des marges de manœuvre de la collectivité.

Le ratio frais de personnel (compte 64) + intérêts de la dette + participations / produits de fonctionnement qui étudie la rigidité des charges s'établit à 57,4 % (55,2 % en 2024). Il est pénalisé par la hausse des dépenses de personnel.

6.3 les ratios d'endettement

a) Caractéristiques de l'encours de dette

Synthèse de la dette au 31/12/N

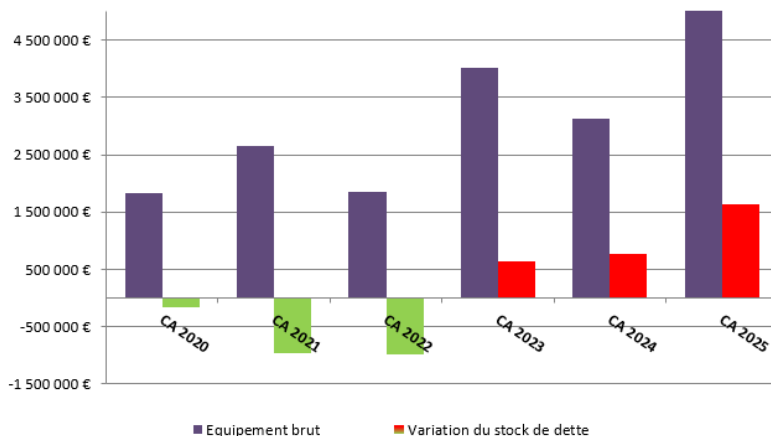
	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes	Mobilisation d'emprunt (en M€)
31/12/2025	10 427 098 €	2,47%	13 ans et 10 mois	7 ans et 1 mois	13	2,5
31/12/2024	8 779 839 €	2,78%	12 ans et 9 mois	6 ans et 7 mois	10	1,5
31/12/2023	8 005 336 €	2,74%	12 ans et 1 mois	6 ans et 4 mois	9	1,5
31/12/2022	7 357 915 €	1,80%	10 ans et 11 mois	5 ans et 9 mois	9	0,0
31/12/2021	8 345 139 €	1,33%	11 ans et 5 mois	6 ans	10	0,0
31/12/2020	9 311 728 €	1,32%	12 ans et 1 mois	6 ans et 4 mois	10	0,9
31/12/2019	9 462 024 €	1,48%	12 ans et 4 mois	6 ans et 6 mois	10	1,0
31/12/2018	9 767 197 €	1,61%	12 ans et 2 mois	6 ans et 6 mois	12	0,0
31/12/2017	11 136 139 €	1,72%	12 ans et 5 mois	6 ans et 7 mois	12	3,0

Au 31/12/2025, la dette de la Ville de Talant se compose de 13 lignes d'emprunt conclus auprès de 6 établissements prêteurs pour un encours total de 10 427 098,27 €. En 2025, quatre nouveaux emprunts ont été souscrits mais le dernier emprunt souscrit à hauteur de 750 000 €, décaissé en 2026, n'impacte pas l'encours de dette 2025. Il s'inscrit dans les restes-à-réaliser en recettes sur 2026.

L'exercice 2025 affiche une mobilisation d'emprunt de 2 500 000 €, se décomposant comme suit :

- emprunt à taux variable (Euribor 3M + 0,87%) de 750 000 € auprès du Crédit agricole souscrit le 06/05/2025
- emprunt à taux fixe de 3,35 % de 750 000 € auprès du Crédit mutuel souscrit le 09/05/2025
- emprunt à taux variable (Euribor 3M + 0,80%) de 1 000 000 € auprès du Crédit agricole souscrit le 08/10/2025

Capital restant du au 31/12/2024	8 779 838,59 €
Remboursement en capital	852 740 €
Mobilisation emprunt	2 500 000 €
Capital restant du au 31/12/2025	10 427 098,27 €
Flux net de dette	1 647 259,68 €

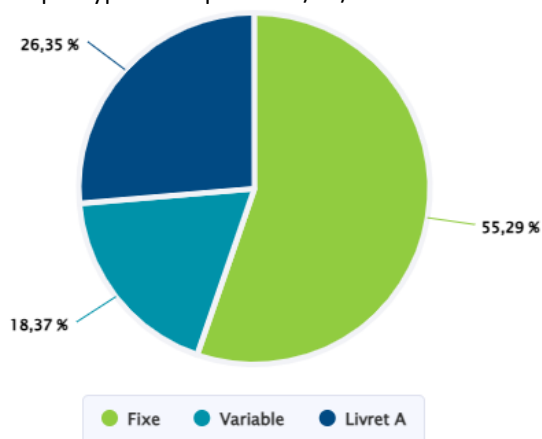


Après une première partie de mandat consacrée au désendettement, la commune se réendette à partir de 2023 afin de financer les dépenses d'équipement (5,2 M€ en 2025 après 3,1 M€ en 2024 et 4 M€ en 2023). Le flux net de dette s'élève à 1 647 259,68 € en 2025.

La dette présente le niveau de risque le plus faible puisque 100 % de l'encours est classé 1 A selon la Charte Gissler de bonne conduite. Le taux moyen de la dette est la moyenne des taux des emprunts pondérés par leurs capitaux restant dus. Arrêté à 2,47 %, il baisse en 2025 bénéficiant encore de la part majoritaire dans l'encours de dette des emprunts à taux fixes avantageux souscrits entre 2015 et 2020, avant d'amorcer une remontée à partir de 2026 sous l'effet des nouvelles mobilisations d'emprunts.

La durée de vie résiduelle moyenne de la dette est la moyenne des durées des emprunts pondérés par leurs capitaux restant dus, elle augmente de plus d'un an en 2025 avec les trois nouvelles souscriptions d'emprunts sur 20 ans et qui représente 23,7 % de l'encours au 31/12/2025.

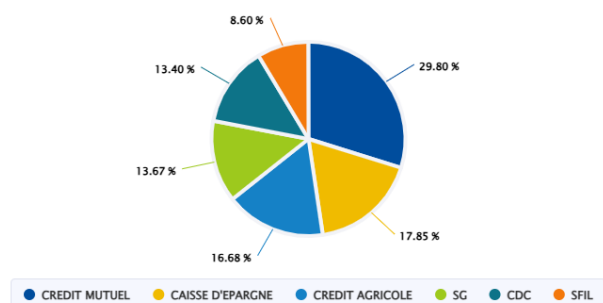
Dette par type de risque au 31/12/2025



Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	5 764 742 €	55,29%	2,32%
Variable	1 914 950 €	18,37%	2,80%
Livret A	2 747 406 €	26,35%	2,54%
Ensemble des risques	10 427 098 €	100,00%	2,47%

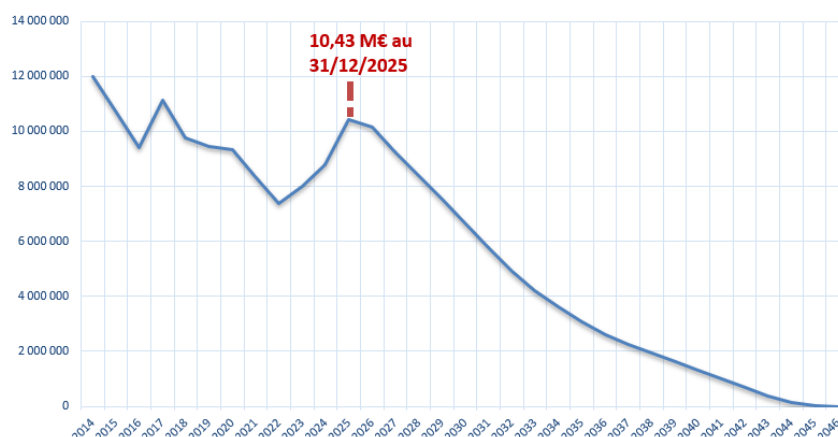
55 % de l'encours de dette repose sur des taux fixes présentant le taux moyen le plus faible, quoique la souscription d'un emprunt de 750 K€ à un taux fixe de 3,35 % ait contribué à relever le taux moyen de 2,15 % à 2,32 %. La part des emprunts à taux variable et révisable passe de 37 % à 45 %, ce qui contribue à diversifier l'encours de dette talantais.

b) Répartition des prêteurs

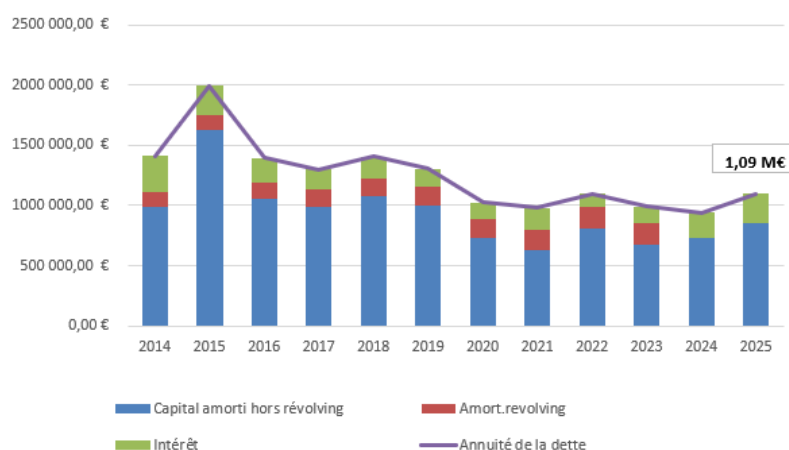


Prêteur	Capital restant dû	% du CRD
CREDIT MUTUEL	3 107 565,84 €	29,80 %
CAISSE D'EPARGNE	1 861 177,20 €	17,85 %
CREDIT AGRICOLE	1 739 580,70 €	16,68 %
SOCIETE GENERALE	1 425 000,00 €	13,67 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 397 406,35 €	13,40 %
SFIL CAFFIL	896 368,18 €	8,60 %
Ensemble des prêteurs	10 427 098,27 €	100,00 %

c) Profil d'extinction de la dette



d) Le profil de remboursement de la dette (annuité de la dette)



L'annuité de la dette 2025 s'établit à 1 094 628,27 € à un niveau identique à celui de 2022, avec une charge d'intérêt et un remboursement du capital emprunté qui repartent à la hausse sous l'effet de la reprise de l'endettement. Tenant compte des Intérêts courus non échus pesant sur l'exercice 2025 qui présente un solde négatif de 2 716,02 €, le service de la dette représente 1 091 912,25 €.

e) Les ratios

Le poids de la dette, soit l'annuité rapportée aux recettes de fonctionnement s'établit à 7,1 % en 2025 contre 6,2 % en 2024.

La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) de la commune s'établit à 7,1 années au 31/12/2025. C'est le temps que mettrait la commune pour se désendetter si elle y consacrait la totalité de son épargne brute. Le ré endettement de fin de mandat combinée à une baisse de l'épargne brute expliquent l'évolution du ratio qui reste cependant en deçà du seuil d'alerte.

En 2025, **l'encours de dette** est de 856 € par habitant (725 € en 2024) et l'annuité de 90 € par habitant (78 € en 2024). L'endettement de la commune se poursuit avec un flux net de dette de 1,65 M€.

En conclusion

La situation financière de la Ville de Talant évolue en 2025. Pris individuellement les ratios de soutenabilité et d'endettement n'atteignent pas des seuils critiques, mais la dégradation simultanée de l'ensemble des indicateurs envoie des signaux d'alerte et risque d'obérer la capacité d'investissement pour le mandat à venir :

- la collectivité a épuisé ses réserves. En 2025, afin d'absorber le solde déficitaire de la section d'investissement, un prélèvement sur le fonds de roulement a été effectué à hauteur de 1 088 979 € alors que le fonds de roulement de début d'exercice était de 869 501,80 €. Ainsi, le résultat courant de l'exercice ressort en déficit à -219 477 €.

Il y a eu par le passé des prélèvements sur fonds de roulement aussi significatifs (2018, 2019, 2021) mais ils intervenaient dans un contexte où la mobilisation des réserves de la commune permettait de les absorber. Pour la première fois depuis 2006, le fonds de roulement au 31/12 s'affiche en négatif.

- l'effet de ciseaux est contenu en 2025 avec des dépenses et des recettes de fonctionnement qui évoluent de façon proportionnelle. Grâce à des recettes inattendues, (droits de mutation, redistribution au titre de la péréquation horizontale), la commune continue de dégager un excédent de fonctionnement courant même si ce dernier est passé sous la barre du million à la fin du précédent mandat.

Cependant, la trajectoire annoncée des dépenses de fonctionnement, soutenue par l'évolution dynamique de la masse salariale, laisse présager un retour de l'effet de ciseaux, face à des recettes aléatoires reposant sur la conjoncture économique et l'inflation ou incertaines du fait du désengagement de l'État.

- Le maintien de l'effort d'investissement à des niveaux aussi élevés qu'au cours des trois derniers exercices ne pourra se faire que par emprunt. La dégradation conjointe de l'épargne brute et de l'endettement pèsera alors lourdement sur la capacité de désendettement de la commune.